

Sarrebourg

ANNEXE 1

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (nom de la voie)
 Rue de Lorraine
 N°
 Tronçon
 NATURE DES TRAVAUX
 Coût de pose - remplacement des arbres

Travaux exécutés par une entreprise
 Permission de voirie
 N°
 Date

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud Service

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du 11/10/18 Au 12/10/18

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m			
H15/C18			
K10			
Feux tricolores		X	

Nom et adresse de l'entreprise : Beca
 Personne responsable du chantier : M. Kobner
 Téléphone de permanence chantier 24h/24
 Maître d'œuvre / d'ouvrage : ENEDIS
 Date : 9/10/18
 Signature / cachet

Entreprise : Beca
 Date : 9/10/18
 Signature / cachet

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

oui Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 9/10/18

Signature / cachet

Pour le Maire
 L'adjoint délégué

 Roland KLEIN

